

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
du 13 avril 2017**

L'an deux mil dix sept, le treize avril à 18 h 30 à la Mairie, le Conseil Municipal de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur J-Jacques FISCHER, Maire.

Présents : Pascal SCHMITT, Matthieu BOECKLER, Matthieu PFEFFER, Richard KARMEN, Véronique FISCHER, Noël ARNOLD, Christophe EHRHART, Kévin HAMMERER, Philippe SCHMUCK, Bernard HERRGOTT, Michel ZINDERSTEIN.

Absents excusés : Valérie GOUAILLE, Valérie KRATZER, Pierre MUTZ

Absent non excusé :

Ont donné procuration : Valérie GOUAILLE à Matthieu BOECKLER, Valérie KRATZER à Kévin HAMMERER, Pierre MUTZ à Matthieu PFEFFER

ORDRE DU JOUR

- 1° Désignation du secrétaire de séance
- 2° Approbation du PV du 20 février 2017
- 3° Compte administratif 2016 (M14 et M49)
- 4° Compte de gestion 2016 (M14 et M49)
- 5° Affectation des résultats 2016 (M14 et M49)
- 6° Budget primitif 2017
- 7° Fixation des taux d'imposition 2017
- 8° Tarifs
- 9° ONF : programme des travaux forestiers 2017 et état d'assiette
- 10° Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- 11° Désignation d'un représentant au sein de la FloRIOM
- 12° Divers

Mr le Maire, salue l'assemblée et indique qu'il souhaite rajouter un point à l'ordre du jour.

Le Conseil, autorise à l'unanimité le rajout du point "Demande de subventions" point n° 12 (avant le point divers).

1° DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Mme Fabienne HAMMERER, est désignée à l'unanimité.

2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 FEVRIER 2017

Après lecture, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 20 février 2017.

3° COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (M14 ET M49)

Le compte administratif 2016 est présenté par Mr le Maire (suite aux dernières élections, le nouveau maire n'étant pas là en 2016, n'a pas besoin de quitter la salle pour la présentation du compte administratif)

M 14 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **558 280,51 €** et les recettes de fonctionnement à **574 707,06 €** soit un excédent de fonctionnement de **16 426,55 €**. Les dépenses d'investissement s'élèvent à **98 701,17 €** et les recettes d'investissement à **99 172,67 €** soit un excédent d'investissement de **471,50 €**.

M 49 : les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **137 376,85 €** et les recettes de fonctionnement à **131 927,03 €** soit un déficit de fonctionnement de **5 449,82 €**. Les dépenses d'investissement s'élèvent à **15 995,28 €** et les recettes d'investissement à **30 000,00 €** soit un excédent d'investissement de **14 004,72 €**.

Après lecture de ces chiffres, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de les approuver.

4° COMPTE DE GESTION 2016 (M14 ET M49)

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité, le compte de gestion de l'exercice 2016, dressé par la trésorerie, dont les chiffres correspondent à ceux du compte administratif.

5° AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (M14 ET M49)

Le Maire expose :

Conformément à la législation applicable à la comptabilité M 14 et M 49, les membres du Conseil Municipal doivent décider de l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2016.

M 14

Résultat 2016 :

Excédent de fonctionnement : **16 426,55 €**

Excédent d'investissement : **471,50 €**

Résultat de clôture cumulé 2016 :

Excédent de fonctionnement : **516 611,08 €**

Déficit d'investissement : **77 677,59 €**

Affectation :

Afin de couvrir le déficit d'investissement d'un montant de **77 677,59 €** les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de porter cette somme au compte 1068 de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de **438 933,49 €** est porté au compte 002.

M 49

Résultat 2016 :

Déficit de fonctionnement : **5 449,82 €**

Excédent d'investissement : **14 004,72 €**

Résultat de clôture cumulé 2016 :Excédent de fonctionnement : **108 552,45 €**Excédent d'investissement : **55 160,32 €****Affectation :**

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de porter l'excédent d'investissement de **55 160,32 €** au compte 001 et l'excédent de fonctionnement de **108 552,45 €** au compte 002.

6° BUDGET PRIMITIF 2017

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du budget primitif 2017 de la commune

M 14Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **992 005,49 €**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **1 011 517,59 €****M 49**Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à **239 662,45 €**Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à **168 652,77 €**

Le budget est voté par chapitre en fonctionnement et en investissement.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

7° FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Après avoir débattu lors de la commission finances et des commissions réunies, l'ensemble des membres présents du Conseil Municipal ont émis un avis favorable pour l'application de nouveaux taux.

Mr le Maire propose de porter aux voix cette augmentation.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident par 14 voix + 1 voix contre (Valérie GOUAILLE) d'augmenter les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation	7,43 %	au lieu de	7,22 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,41 %	au lieu de	9,14 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	85,28 %	au lieu de	82,80 %

Les nouveaux taux votés par le Conseil Municipal permettront uniquement de compenser une partie des baisses de dotation de l'Etat. Mr le Maire rappelle que la dernière augmentation remonte à 2011.

Dans les années à venir, nous devons travailler à la baisse des dépenses de fonctionnement afin de pouvoir dégager des moyens pour les investissements.

8° TARIFS

Le Conseil décide à l'unanimité de changer les tarifs ci-dessous (à compter du 13 avril 2017) :

a) Location salle Vert Vallon - maison des associations

<u>Salle VERT VALLON</u>		
	Grande salle	Petite salle
<u>Associations du village</u>		
Réunion / Vin d'honneur / AG	gratuite	gratuite
Manifestation à but lucratif (avec rentrée d'argent) appliqué à partir de la 2 ^{ème} manif. la 1 ^{ère} étant gratuite	120 €	90 €
<u>Particuliers du village</u>		
Réunion / vin d'honneur : apéritif	120 €	90 €
Banquet / fête de famille	160 €	130 €

<u>Maison des associations Sengern</u>	
<u>Particuliers du village</u>	
Réunion / vin d'honneur : apéritif	100 €
Banquet / fête de famille	130 €

b) Tarifs boissons + participation manifestation publique

	Le verre	La btle
Crémant d'Alsace	2.00 €	12.00 €
Gewurztraminer	2.00 €	12.00 €
Pinot Gris	2.00 €	12.00 €
Bière pression / panaché	2.00 €	
Amer bière	2.50 €	
Limonade	1.00 €	
Café	1.00 €	
¼ de Rouge		2.00 €
Elsass-Cola, Jus d'orange, Pamplemousse, Orangina		1.50 €
Eaux plates ou gazeuses		1.50 €
Punch	2.00 €	
Viennoises		3.00 €
Bretzel		1.00 €
Pâtisserie		2,50 €
Participation manifestation publique		8.00 €

c) Périscolaire

- Accueil du matin : 1 € (la 1/2 heure)

d) Divers

Branchement réseau d'eau	415,00 €	Location pâturages	2,00 €/ha
Concession source	82,00 €	Location terrains	5,00 €
Concession tombe simple	35,00 €	Location terrains	16,00 €
Concession tombe double	70,00 €	Location kritters	1,00 €
Droit de place	35,00 €	Crédits scolaires	460,00 €/classe
Bois de chauffage hêtre	55,00 €	Subv. Par élèves	18,00 €
Bois bill m3	40,00 €	Sorties piscine/ski	1600,00 €
Carte bois	gratuit	Subventions associations fixe	40,00 €
		par tranche de 10	20,00 €
		(limite 50 membres maxi)	
<u>Loyer</u> : GULLY	350,00 €	Prix m3 eau	1,12 €
GUALLAR	404,00 €	Location compteur	8,00 €/an
GSTALTER	415,00 €	Compteur d'eau	88,80 €
KREMP	405,00 €		

e) Salle Vert Vallon : tarifs perte et casse de vaisselles :

flûte 17 cl	1,50 €	plat rond inox	8,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	saladier inox	10,00 €
verre Normandie 18 cl	1,50 €	saladier verre	8,00 €
verre Normandie 12 cl	1,50 €	saucière	5,00 €
verre ballon 14 cl	1,50 €	panier à pain rond	3,50 €
verre ballon 12 cl	1,50 €	panier à pain carré	3,50 €
verre à eau 22 cl	1,50 €	planche à découper	10,00 €
assiette plates	1,20 €	plateau de service	5,00 €
assiette creuse	1,20 €	faitout bleu	20,00 €
assiette à dessert	1,20 €	poêle à frire	10,00 €
fourchette	0,50 €	casserole Téfal	10,00 €
couteau	0,50 €	cocotte	15,00 €
cuillère à soupe	0,50 €	passoire inox	30,00 €
cuillère à café	0,50 €	passoire plastique	5,00 €
couteau à pain	10,00 €	décapsuleur	0,50 €
tasse à café	2,50 €	ouvre-bouteilles	15,00 €
soucoupe à café	1,20 €	ouvre-boîte	5,00 €
tasse à thé	2,50 €	araignée	2,00 €
plateau ovale inox 35 cm	8,00 €	fouet inox	5,00 €
plateau ovale inox 40 cm	8,00 €	louche	2,00 €

plateau ovale inox 45 cm	8,00 €	petit écumoire	3,00 €
plateau ovale inox 50 cm	10,00 €	Percolateur à café	150,00 €
plateau ovale inox 60 cm	10,00 €	Verre à bière	1,50 €
carafe à eau	5,00 €		

f) location vaisselles

Location de l'ensemble complet pour 1 personne : 1,00 €

	<i>Perte ou casse</i>		<i>Perte ou casse</i>
flûte Savoie 17 cl	1,50 €	Fourchette baguette	3,00 €
verre vin blanc pied vert	1,50 €	couteau steack baguette	4,00 €
verre élégance 19 cl	2,00 €	cuillère à soupe baguette	3,00 €
verre élégance 24,5 cl	2,00 €	cuillère à dessert baguette	2,00 €
assiette plate julia 24 cm	2,50 €	fourchette poisson baguette	3,00 €
assiette plate julia 27 cm	3,00 €	couteau à poisson baguette	3,00 €
bol à soupe lion	5,00 €		

g) Remboursement sacem et spré

Le Conseil décide de diviser le montant de la redevance sacem et spré par le nombre d'artisans participant au marché de montagne.

9° ONF : PROGRAMME DES TRAVAUX FORESTIERS 2017 ET ETAT D'ASSIETTE

Mr le Maire informe les Conseillers, que la Commune remboursera cette année le prêt contracté en 1957 aux Fonds Forestier National pour un montant de 4 947,20 €, lors de la coupe dans la parcelle 21.

Le plan des travaux d'exploitation (état prévisionnel des coupes), le programme des travaux patrimoniaux (maintenance, infrastructure...) 2017 et l'état d'assiette (programme des coupes à marteler) sont approuvés à l'unanimité.

10° INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Depuis le début d'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait :

- de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022 ;
- de la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Par conséquent, le Conseil décide à l'unanimité, qu'à compter du 1 janvier 2017, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, taux en % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique :

Maire : 31 %

Adjoints : 8,25 %

11° DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA FLORIOM

Suite aux dernières élections municipales partielles complémentaires, il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner un nouveau représentant au sein de l'Assemblée Générale des actionnaires de la FloRIOM SPL ;

Mr Pascal SCHMITT est désigné à l'unanimité, en tant que représentant pour la Commune de LAUTENBACH-ZELL/SENGERN à siéger à l'Assemblée Générale des actionnaires de la FloRIOM SPL.

12° DEMANDE DE SUBVENTIONS

Mr le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de faire des demandes de subvention pour les travaux suivants :

- Monuments aux Morts Lautenbach-Zell
- Travaux vert-vallon
- Viabilisation rue du Horupf (si construction)
- Accessibilité
- Eclairage public (Grand'Rue et Geffental)
- Protection des captages
- Extension du réseau d'eau rue du Horupf
- Acquisition terrain Kézia
- Acquisition de matériels

Mr le Maire précise que la Commune ne prévoit pas d'engager tous ces projets cette année. Des études de faisabilité seront lancées, notamment celles des travaux du Vert-Vallon.

Le Conseil, autorise à l'unanimité, Mr le Maire à faire toutes les demandes de subvention pour les travaux ci-dessus. (travaux inscrits au budget primitif 2017)

13° DIVERS

Mr Pascal SCHMITT demande, afin d'en informer la population, que le courrier de la Commune envoyé au Préfet soit publié dans le bulletin communal, ainsi que le courrier que nous avons reçu des 2 sénateurs (Mme Catherine Troendlé et Mr René Danesi) concernant le transfert de la compétence en eau potable.

Séance levée à 19 h 22